

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Septembre 2020

Délibération N° 2020-29

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Opération 8000 arbres par an pour l'Hérault

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé en 2019 l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault ».

Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements.

La commune de Pouzols a candidaté à la 1^{ere} opération et a bénéficié de 49 arbres.

Devant l'écho et l'engouement rencontrés auprès des collectivités, le Département a décidé de reconduire le projet et de le faire évoluer afin de rendre l'offre encore plus performante et adaptée au contexte et aux besoins de nos territoires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de participer à la deuxième opération du Département « 8000 arbres par an pour l'Hérault » en déposant la candidature de la Commune pour l'attribution de 20 arbres dont :

3 frênes à fleurs (parc municipal)
2 micocouliers de provence (Espace public du Stade)
2 cormiers (Espace public du Lavoir)
3 érables (Cimetière communal et Monument aux morts)
1 tamaris (Monument aux morts)
1 arbre impérial (Monument aux morts)
3 cerisiers (Ecole communale, Monument aux morts et Jardin des Valmalles)
2 arbres de judée (Monument aux morts et Jardin des Valmalles)
2 tilleuls (Espace public des Aires)
1 amandier (Ecole communale)

- d'affecter ces plantations aux espaces publics communaux suivants :
- Le PARC MUNICIPAL
- L'ECOLE communale
- L'espace public du LAVOIR
- L'espace public du STADE
- L'espace Public des AIRES
- Le CIMETIERE COMMUNAL
- Le Jardin des VALMALLES (Espace public)
- Le Monument aux Morts

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (1 abstention),

DECIDE

D'ACCEPTER la cession de 20 arbres cités et décrits plus haut,

D'AFFECTER ces plantations aux espaces publics communaux présentés,

D'AUTORISER Mme LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-30**

L'an deux mille vingt et le premier septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Recrutement d'un emploi en contrat aidé Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps non complet pour une durée déterminée de 12 mois (renouvelable)

Vu le besoin en personnel pour assurer :

- l'encadrement et l'animation des enfants lors des différents accueils quotidiens,
- l'entretien des locaux communaux, scolaires et périscolaires

Considérant les principales caractéristiques du Contrat aidé Parcours Emploi Compétences (PEC),

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter, avec une prise de fonction au plus tôt le lundi 05 octobre 2020, sous le dispositif du Contrat aidé « Parcours Emploi Compétences », une personne, affectée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire, à raison de 20 heures par semaine, annualisées, pour une période de 12 mois avec une possibilité de renouvellement, soit un maximum de deux ans, pour les missions suivantes :

- encadrement et animation des accueils périscolaires (midi et après-midi)
- entretien des locaux scolaires, périscolaires, communaux et espaces publics

LE CONSEIL,

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un emploi non permanent en contrat aidé PEC à pourvoir au plus tôt le 05 octobre 2020 pour une durée déterminée de 12 mois (avec la possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire) à raison de 20 heures par semaine annualisées,

AUTORISE Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune la convention avec l'Etat et à percevoir l'aide correspondante,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au recrutement, à signer le contrat de travail, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune et le poste au tableau des effectifs de la commune (ci-joint annexé).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-31**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} Septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2019

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2020 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2019.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,
Après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-32**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} Septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement collectif et non collectif - année 2019

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 et L. 1411-13,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1-995 du 2 août 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et en particulier ses compétences en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2020 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2019.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2019.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} septembre 2020****Délibération N° 2020-33**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Étaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Demande de Subvention 2021 dans le cadre du Fonds de Concours pour les communes de moins de 1000 habitants

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

CONSIDERANT que la commune de POUZOLS remplit les conditions d'éligibilité,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce fonds de concours intercommunal 2021 dans le cadre de l'opération de REHABILITATION DE LA MAISON DE RENCONTRES sise sur la Place du Marché dont la phase travaux se déroulera en 2021.

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

-
- DE SOLLICITER le fonds de concours intercommunal 2020 dans le cadre des travaux de REHABILITATION DE LA MAISON DE RENCONTRES,
 - DIT que l'opération est inscrite au budget d'investissement 2020 et sera poursuivie en 2021 en reste à réaliser,
 - D'AUTORISER le Maire à présenter et à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-34**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Désignation des membres de la CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil Municipal 2 représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner :

Comme représentant Titulaire : Jean-Noël SATGER

Comme représentant Suppléant : Morgan AIGOUY

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-35**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Désignation du correspondant local « Plan Climat – Transition »

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil Municipal un élu référent de la commune appelé à faire remonter des initiatives, des besoins et demandes auprès du Pays et à recevoir des informations clés sur différents sujets de transition.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner : Monsieur Patrick FLEITH**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.****Pour copie conforme.**Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-36**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Désignation du correspondant Défense

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil Municipal un élu référent de la commune « correspondant Défense » auprès de la DMD 34

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner : Monsieur Alain LAHELLEC

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} Septembre 2020****Délibération N° 2020-37**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Désignation des Représentants de la Commune au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale « HERAULT ENERGIES »

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil Municipal les représentants de la commune au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale HERAULT ENERGIES.

En conséquence, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner :

son représentant titulaire : Mr RICARD Francis

son représentant suppléant : Mme JOUBI Rachel

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} septembre 2020****Délibération N° 2020-38**

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Alain LAHELLEC

Etaient absentes excusées: Myriam DOMERGUE (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	24/08/2019
Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	13 dont un pouvoir

Objet: Variante de La Grande Traversée du Massif Central

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'article L. 361-II de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement qui confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Madame le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault requalifie et aménage La Variante de la Grande Traversée du Massif Central, un itinéraire de randonnée VTT à travers le territoire de l'Hérault du Nord au Sud.

Un tronçon de cet itinéraire traverse notamment notre commune selon le tracé défini au plan ci-annexé en empruntant une partie de la voirie communale.

Conformément à l'article L. 361-I du Code de l'Environnement précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ces itinéraires, pour être intégrés au P.D.I.P.R., doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le Conseil Départemental dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui sont à la charge du gestionnaire ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des tronçons est constatée, le Conseil Départemental inscrira par délibération l'itinéraire au P.D.I.P.R. et le gestionnaire prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation, la Commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune.

Il vous est proposé :

D'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,

D'adopter l'itinéraire La Variante de la Grande Traversée du Massif Central sur la commune de Pouzols destiné à la randonnée vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,

D'adopter le circuit pédestre Des Fontaines et des Lavoirs dont le tracé est commun à la GTMC sur la commune de Pouzols.

D'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,

D'autoriser la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.

Ces travaux intervenant :

- * sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, chevaux, vélos tout terrain) à l'exception des véhicules à moteur,
- * sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...)
- * sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée La Variante de la Grande Traversée du Massif Central

De s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisateur d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.

D'autoriser madame le Maire à prendre pour certains tronçons concernant la commune, hormis (les tronçons ouverts à la circulation), un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur et notamment des véhicules spéciaux tout terrain 4 x 4 et 2 roues.

Cette interdiction ne s'appliquant pas aux véhicules de service ou de secours et aux véhicules utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitants, et pouvant être levée, de façon temporaire, pour des utilisations particulières et après autorisation expresse du conseil municipal.

D'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA NATURE JURIDIQUE DE L'ITINERAIRE

Nature juridique (chemin rural, voie communale, parcelles communales, chemin de service, ...)	Intitulé
Chemins ruraux	CHEMIN DU PIOCH CHEMIN DES ROUVIERES
Voies communales	RUE DES OLIVIERS RUE DES CHASSELAS AVENUE DU POUGET RUE DES ROUVIERES
Parcelles communales	Néant

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Véronique NEIL